Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025122-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/122

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025122-DE

DCM 2025/122 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 1er DÉCEMBRE 2025

RAPPORTEUR : Madame la Maire

ANNEXE N° 3

Madame la Maire indique que suite à une modification de l'organisation périscolaire et du temps de travail de certains postes, il est proposé les modifications d'emplois suivantes.

Suite au départ de certains agents (disponibilité, retraite pour invalidité et licenciement pour inaptitude physique) sur des postes d'agents polyvalents des écoles, les plannings ont été retravaillés à la rentrée 2025 afin de s'adapter au besoin des écoles et des effectifs.

Certains postes étant peu attractifs avec des temps de travail inférieurs à 80 % (75 % et 66 %) et un poste à temps complet qui ne répondait plus aux besoins de la collectivité, le choix a été fait de proposer des plannings à 80 % pour 3 agents.

De ce fait, les tâches d'entretien des locaux sont mieux réparties, les missions sont plus polyvalentes pour les agents afin de diminuer la pénibilité sur les postes, d'offrir une stabilité dans les écoles et de renforcer les compétences des agents et la cohésion d'équipe.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le tableau des emplois annexé à la présente délibération suite au changements d'organisations des services et au mouvement du personnel.

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs et des emplois doit être actualisé en fonction des positions statutaires et des modifications d'emplois,

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel,

VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 03 décembre 2025,

VU l'avis de la commission Ressources en date du 10 décembre 2025,

VU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025122-DE

Décide,

D'ADOPTER la modification du tableau des emplois et des effectifs arrêté au 1er décembre 2025 tel que présenté en annexe n° 3,

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les actes y afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.